

> Intitulé de l'emploi

**Ingénieur gestion des déchets**

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'ingénieur gestion des déchets propose et met en œuvre la politique de la collectivité en matière de gestion des déchets. Il veille à l'application du cadre réglementaire dans l'organisation des filières de déchets, contrôle, réalise les études prospectives pour la gestion des déchets, accompagne les communes dans la gestion des déchets et donne un avis technique sur des projets innovants, notamment dans le cadre du soutien financier des collectivités. Il peut être amené à encadrer une équipe.

> Activités principales

- Organisation des filières (état des lieux, analyse des possibilités de valorisation, concertations avec les professionnels, les administrations et les élus, proposition de texte réglementaire, organisation des mesures transitoires éventuelles et d'élimination des stocks historiques)
- Études techniques prospectives du dossier de modernisation de la gestion des déchets
- Élaboration du cahier des charges, consultation, suivi et analyse
- Accompagnement des communes
- Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage (réhabilitation des décharges, construction de nouveaux aménagements, optimisation de la gestion des déchets sur la commune)
- Information, sensibilisation des habitants
- Contrôle des réglementations, déplacements sur le terrain
- Établissement des constats d'infractions
- Rédaction de comptes rendus

> Compétences requises

**Savoir :**

- Technologie du traitement des déchets
- Réglementation locale et métropolitaine

**Savoir-faire :**

- Rechercher et analyser des données
- Synthétiser et rédiger
- Animer des réunions
- Évaluer économiquement des filières proposées
- Prendre en compte des enjeux techniques, environnementaux et économiques

**Comportements professionnels :**

- Faculté d'adaptation
- Sens de la concertation
- Bon relationnel
- Aisance rédactionnelle
- Sens de l'initiative, de l'organisation et rigueur

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements sur le terrain
- Horaires atypiques ponctuels selon les besoins
- Assermentation pour le contrôle des réglementations

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Évolutions réglementaires locales, métropolitaines et internationales
- Évolutions techniques internationales
- Contrôle des réglementations en développement du fait des évolutions réglementaires

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Nécessité de constitution d'un réseau de contacts local et métropolitain
- Nécessité d'une documentation continue sur les évolutions techniques et réglementaires
- Nécessité de formation sur les responsabilités de la collectivité et sur la responsabilité individuelle des agents

> Proximité avec d'autres emplois